

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Saint-Gaudens

Introduction

La pratique du vélo à St Gaudens reste encore marginale (même si en légère progression) car dangereuse et peu ancrée dans les habitudes. Le motif principal du refus du vélo est la peur et le risque de vol. Afin que la ville de St Gaudens devienne cyclable, l'association Vélo à St Go propose aux candidats de s'engager sur plusieurs mesures...

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Il pourra être établi à partir d'une carte collaborative indiquant les itinéraires les plus empruntés par les cyclistes mais aussi les points et axes dangereux. Il permettra de résorber les problèmes existants, de programmer des améliorations sur les aménagements et proposer des nouveaux aménagements et des itinéraires plus sûrs. Ce plan pourra être adopté dès fin 2020 et mis en œuvre en suivant.*

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an. *Il permettra d'établir une coopération avec les associations compétentes et les citoyens afin d'identifier les améliorations à apporter aux aménagements et de discuter des projets.*

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Avoir un référent vélo formé mais aussi rompu à la circulation à vélo.

La montée en compétence des services permettra de respecter les obligations voulues par la loi. (Ex L228 du code de l'environnement) et mettre en application les recommandations du CEREMA, qui est l'organisme officiel du Ministère des transports, spécialisé et compétent. Des aménagements bien faits sont une des clés du succès.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *Un entretien régulier de la chaussée de manière plus générale ((nid de poules, marquage au sol...) permettra de sécuriser la pratique et de la rendre plus confortable.*

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment dans le centre ville. Ils devront être lisible et sûrs afin que le croisement soit aisé (logos au sol, pas de mobilier urbain dangereux).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°6 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.
Les emplacements devront répondre aux besoins et être décidés avec l'association et les citoyens.

Promouvoir une culture vélo

Action n°7 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.